

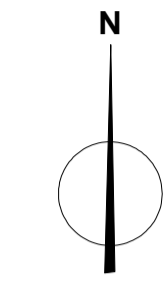
Commune de :  
**COLOMBE**

Plan  
Local  
d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé  
à l'arrêté du Conseil Municipal  
en date du 4 octobre 2007  
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

21 rue Lesdiguières GRENOBLE N°018  
Echelle 1/2 000° Octobre 2007



RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune de COLOMBE est concernée par la présence de deux canalisations de transport de matières dangereuses. Pour des renseignements plus détaillés se rapprocher de chacune de ces canalisations (tracé, servitudes, contraintes d'isolement résultant des caractéristiques de la canalisation et des éventuelles mesures de protection existantes ou susceptibles d'être mises en place) il convient de prendre contact avec l'exploitant.  
S.P.M.R. Société du Pipelines Méditerranée-Rhône 38200 VILLETTE DE VIENNE  
E.T.E.L. Société Total Service Pipeline BP n°35, 69452 PIERRE BENTE Cedex  
Les fiches DRIRE relatives aux précautions à prendre concernant ces ouvrages sont consultables en annexe du PLU

RISQUES NATURELS

Certains secteurs de la commune sont concernés par des risques faibles de ruissellements sur versants. Il convient de se reporter à l'étude de la SAFEGE en annexe du PLU relative au zonage d'assainissement et à la situation du ruissellement pluvial.

Pour tout projet il convient de se référer au zonage d'assainissement en annexe du PLU

LEGENDE

- UA Zone mixte d'habitation
  - UAe Zone d'équipements publics
  - UB Zone mixte d'habitation à caractère résidentiel
  - UBa Zone mixte d'habitation à caractère résidentiel située en coteau
  - UBgv Zone correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
  - UI Zone d'activités
  - UIz Zone d'activités Bièvre Dauphine
  - UIz2 Zone d'activités Bièvre Dauphine à vocation tertiaire et de services
  - AU Zone de future urbanisation (cos 0)
  - AUa Zones de future urbanisation qui peuvent être développées à l'occasion de la réalisation d'aménagements ou d'équipements
  - AUb
  - AUc
  - A Zone agricole
  - N Zone naturelle
  - Na Zone naturelle correspondant à l'emprise de l'autoroute
  - Ne Zone naturelle permettant l'extension de bâtiments existants
  - Nh Zone naturelle permettant de nouvelles constructions en nombre limité
  - Ns Zone naturelle correspondant à un site Natura 2000 d'intérêt communautaire au titre de la directive "habitats"
  - BO Emplacement réservé et son numéro
  - Espaces boisés classés
  - Arbre remarquable à préserver
  - Limites à l'intérieur desquelles les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolement acoustique
  - Classement sonore de la voie
  - Limite stratégique intangible prévue au Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise
  - Desserte préférentielle et accès obligatoire
  - Siège d'exploitation et installations agricoles
  - Canalisation de transport de matières dangereuses
  - rv : risques faibles de ruissellements sur versants
- EMPLACEMENTS RESERVES
- 1 : 7 750 m<sup>2</sup>. Equipements publics culturels et sportifs
  - 1b : 2 380 m<sup>2</sup>. Equipements publics culturels et sportifs
  - 2 : 1 000 m<sup>2</sup>. Création de voirie
  - 3 : 1 980 m<sup>2</sup>. Extension du cimetière
  - 4 : 3 380 m<sup>2</sup>. Aménagement de l'espace public, création de logements sociaux
  - 5 : 7 450 m<sup>2</sup>. Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune
  - 6 : 1 210 m<sup>2</sup>. Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune
  - 7 : 50 m<sup>2</sup>. Aménagement de l'espace public, création de stationnements
  - 8 : 3 320 m<sup>2</sup>. Aménagement des espaces autour de la Croix du Fuseau
  - 9 : 820 m<sup>2</sup>. Aménagement de l'espace public, élargissement de voirie et création de stationnement

